



ACADÉMIE DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

LETTRE FLASH

Groupe académique de lutte contre le harcèlement

n°1 - juillet 2020

S'ENGAGER

COLLECTIVEMENT AU QUOTIDIEN

Le harcèlement ne représente pas seulement une atteinte à la dignité et aux droits fondamentaux de chaque élève à vivre une scolarité sereine. Il porte également atteinte aux règles du vivre ensemble et aux principes de solidarité et de vigilance envers les plus vulnérables.

Dans l'académie, des progrès encourageants se font jour grâce à la mobilisation collégiale de toutes les instances concernées, tant sur le volet de la prévention que sur celui de la remédiation via les Réseaux Départementaux d'Intervention. Selon les données ministérielles, les chiffres du harcèlement tendent à diminuer, à l'exception cependant des phénomènes de cyber harcèlement. La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) indique que 5,6% des élèves se disaient harcelés en 2018 contre 7% en 2015.

L'Unicef évalue ainsi en France à 700 000 élèves le nombre de victimes de harcèlement scolaire. Les chiffres varient entre 12 % en primaire, 10 % au collège et 4 % au lycée. Le cyber harcèlement touche quant à lui un élève sur dix.

En partenariat étroit avec les référents départementaux et tous les acteurs concernés, l'académie de Bordeaux a élaboré cette année un plan pluriannuel de prévention et de lutte contre toutes les formes de harcèlement. Axé sur la formation, le partage de l'expertise et l'accompagnement au plus près des EPLE et de leurs actions, le plan académique répond à plusieurs objectifs :

- promouvoir des approches spécifiques à l'échelle de l'école et une participation réelle des élèves aux actions de prévention ;
- former et accompagner les équipes des EPLE ;
- mettre à disposition des élèves et de leurs familles des informations et un soutien.

L'année 2019-2020 s'achève sur un bilan porteur de beaux projets qui témoignent de l'engagement sans faille de tous les acteurs académiques et départementaux sur ce dossier essentiel aux valeurs de notre vie en société. Soyez-en toutes et tous sincèrement remerciés.

Anne Bisagni-Faure
Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux

NON AU HARCÈLEMENT

Numéro d'appel national



Numéro gratuit depuis un téléphone fixe ou un portable et couvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

Prix Non au harcèlement 2020

Lutter contre le harcèlement, c'est avoir conscience d'un phénomène, de ses chiffres, pour passer aux réponses sur le terrain.

L'organisation académique du prix Non au harcèlement s'attache à encourager la réflexion et la participation directe des élèves à la politique de prévention de leurs établissements, qu'il s'agisse du premier ou du second degré.

Cette année, cinquante-sept productions émanant de quarante-cinq établissements ont été adressées aux membres du jury académique qui s'est réuni à Bordeaux le 12 mars dernier.

Les lauréats de chacune des dix catégories ont accompagné leurs productions d'un plan global de prévention conçu à l'échelle de leurs établissements.

Lorsque les conditions sanitaires le permettront, une remise officielle des prix aura lieu dans le courant du premier trimestre 2020-2021.

Anne-Frédérique Lemonnier-Rançon
Référente académique - lutte contre le harcèlement



**"Le harcèlement n'a pas de visage,
mais il fait des ravages..."**

Lycée Léonard-de-Vinci de Blanquefort : prix académique
lycée catégorie «affiche»

Formation des ambassadeurs collégiens et lycéens : l'enjeu de la prévention par les pairs

La recherche montre que la prévention du harcèlement entre pairs nécessite une mobilisation globale au sein des établissements : tous les adultes doivent être sensibilisés et vigilants sur cette question, mais les élèves doivent également être impliqués, pour que la prévention soit efficace. Une approche systémique, reposant sur l'approche par le climat scolaire, est nécessaire, la mobilisation des instances CVC et CVL étant un levier qui a fait ses preuves dans l'académie.

Dans ce contexte, les élus lycéens ou collégiens formés en inter CVC-CVL par la DAVL ou les relais départementaux sont outillés pour proposer des actions concrètes dans le cadre de leur mandat. Ils contribuent ainsi activement à la politique de sensibilisation et de prévention des établissements d'une part et renforcent l'apprentissage d'une citoyenneté active d'autre part. L'idée d'un plan global peut se structurer.

Les projets portés par les ambassadeurs sont libres, laissés à l'appréciation des élèves en fonction des besoins qu'ils ont identifiés et le contexte local et en lien avec l'adulte ressource ayant aussi participé à la formation.

S'ils le souhaitent, les ambassadeurs lycéens contre le harcèlement peuvent intervenir au quotidien en tant qu'élèves ressources dans leur établissement et être identifiés comme tels. Ils peuvent ainsi signaler les situations problématiques dont ils ont connaissance aux adultes de leur établissement, lesquels prendront en charge le règlement de la situation, en les associant le cas échéant, si cela est utile et opportun.

Dans notre académie, 329 jeunes ont été formés en 2019-2020 sur l'ensemble du territoire. Ils sont une ressource importante dans la politique académique de prévention et leur engagement sera mis à l'honneur lors de la prochaine journée nationale de lutte contre le harcèlement en novembre 2020. Les établissements dans lesquels ils sont scolarisés sont répertoriés sur cette [carte dynamique](#).

L'École de la République incarne avant tout un lieu de confiance, de respect d'autrui et de bien-être. L'article 5 de la loi pour une École de la confiance inscrit le droit à une scolarité sans harcèlement dans le code de l'éducation, c'est en mutualisant nos efforts que nous y parviendrons.

Caroline Thomas-Latour
Déléguée académique à la Vie Lycéenne



Chronique juridique

L'impératif de réactivité de l'institution scolaire face aux situations de harcèlement

Le tribunal administratif de Versailles, dans un jugement du 26 janvier 2017, a retenu en partie la responsabilité de l'administration dans le suicide d'une élève à son domicile, le 13 février 2013 consécutif à une situation de harcèlement de la part de ses camarades de classe même si un réseau social a constitué le principal vecteur matériel du climat d'hostilité subi par l'enfant.

Le tribunal a considéré en effet qu'une partie des actes de harcèlement se sont déroulés dans l'enceinte de l'établissement scolaire et pendant le temps scolaire et qu'en dépit des « différentes alertes de la mère » auprès du professeur principal et du chef d'établissement, les mesures appropriées n'ont pas été prises. La responsabilité de l'administration est donc partiellement engagée sur le fondement d'un défaut d'organisation du service public de l'éducation nationale.

Le jugement a retenu dans cette affaire la responsabilité de l'Etat sur la base des éléments suivants :

- les alertes répétées mais restées vaines de la famille auprès du principal, de sa secrétaire et du professeur principal, et parmi lesquelles dès octobre 2012, la demande de mise en place de mesures pour rétablir la discipline dans la classe de leur fille, puis en novembre 2012, la demande de changement de classe,
- les humiliations et intimidations répétées subies par l'élève illustrées notamment par des attroupements hostiles constatés la veille du suicide le 12 février 2013, pendant le cours d'éducation physique en présence du professeur principal puis pendant la récréation, en présence d'un AED.

Tous ces éléments auraient dû conduire les acteurs de la communauté éducative du collège à mettre en œuvre des mesures destinées à mettre un terme à cette situation de harcèlement et à prévenir le geste de la victime.

Le tribunal administratif constate l'inefficacité de la politique de prévention du harcèlement dans l'établissement, l'absence de réaction appropriée à des événements qui se sont déroulés en partie dans le collège et sur le temps scolaire.

Les parents de l'enfant ont également porté plainte contre les élèves auteurs du harcèlement en se constituant partie civile devant le juge pénal. En enclenchant cette procédure, ils ont permis la mise en jeu de la responsabilité pénale des élèves et de la responsabilité civile de leurs représentants légaux qui assumeront les conséquences financières des dommages causés par leurs enfants.

Thierry Lavigne
Directeur du services des affaires juridiques

Dordogne

Renforcer l'expertise des territoires à la lumière des nouveaux enjeux

Le plan national de lutte contre le harcèlement a favorisé la structuration académique puis départementale du dispositif en faveur des élèves. L'académie de Bordeaux a mis en place un groupe académique de référents, qui fédère les équipes départementales et assure le pilotage des équipes de terrain.

Ainsi, dans chaque département une équipe de référents a été mise en place à la demande du ministère.

En Dordogne, trois référents départementaux ont été désignés et se répartissent le dossier de la manière suivante :

- chargée du lien avec les familles et du conseil technique auprès des personnels, la conseillère technique responsable départementale du service social en faveur des élèves pour le 1er et le 2nd degré.
- chargé du lien avec les écoles et les inspecteurs de l'Education Nationale, le chef de la division des ressources humaines et de la vie de l'élève.
- chargée du lien avec les établissements du 2nd degré, la chef de cabinet.

L'expérience des dernières années a permis à l'équipe départementale d'établir un protocole départemental et de constituer une boîte à outils qui a été mise à disposition des équipes éducatives accompagnée d'un conseil technique personnalisé et adapté à chaque situation.

Ce modèle d'organisation rejoint les préconisations ministérielles concernant le programme clé en main et la constitution du réseau départemental d'intervention (RDI). Au-delà de la boîte à outils mise à disposition, des fiches (individuelles ou collectives) ont été créées de manière à partager le suivi des situations entre les référents départementaux et, le cas échéant, l'équipe

mobile de sécurité.

Cette année, a été organisé un CESC départemental exceptionnel consacré à la lutte contre le harcèlement. Cette instance a permis de diffuser l'information à l'ensemble des partenaires et de les associer à la réflexion commune (fédération des parents d'élèves et représentants d'établissements scolaires, préfecture, justice, forces de l'ordre, associations...) en présence de la référente académique.

Après un diagnostic mené sur les territoires autour de la thématique du harcèlement à l'Ecole, a été identifié un besoin central d'information et de formation des équipes et d'accompagnement des personnels à la prise en charge des situations au sein des structures scolaires. A titre d'exemple, des classes virtuelles ont été organisées par circonscriptions au profit des directeurs d'école volontaires ; ces interventions enregistrées constituent une banque de données à disposition des personnels. En complément, les référents départementaux sont intervenus à l'INPSE dans le cadre du programme de formation des directeurs d'école nouvellement nommés.

Chaque année, les assistants sociaux du service social en faveur des élèves sont formés à cette thématique. Comme l'an passé, sont prévues l'année prochaine des formations à l'intention des EPLE (chefs d'établissements, CPE, infirmières scolaires, enseignants volontaires...) lorsque les conditions d'organisation le permettront.

Les référents départementaux sont restés vigilants et disponibles dans le contexte sanitaire actuel afin de prendre en charge si besoin les éventuelles situations signalées.

En conclusion, on peut noter que le département de la Dordogne est un territoire particulièrement engagé et actif dans l'application du dispositif ; cela se traduit par exemple par une participation notable des établissements scolaires dans le prix annuel Non au harcèlement.

Karine Bouchaib, Vincent Navarro, Gaëlle Briffaut
Référents académiques 24 - lutte contre le harcèlement

Si tu POSTES , on riposte !
Le harcèlement , il faut en parler !



Affiches des collèges Léo-Testut de Beaumont-du-Périgord (à gauche) et Leroi-Gourhan du Bugue (à droite) en Dordogne

Lot-et-Garonne

Un accompagnement au plus près des préoccupations du terrain

Le département du Lot-et-Garonne est pleinement engagé dans la prévention et la lutte contre le harcèlement. Les établissements scolaires sollicitent régulièrement les référents départementaux dans le cadre de conseil technique sur la gestion des situations complexes. Ce travail de lien constructif entre les référents et les établissements permet une meilleure prise en compte des situations.

Une équipe ressource pluridisciplinaire (1er – 2nd degré animée par les référents départementaux – conseillère technique départementale service social, Cheffe de cabinet IEN – A) est en œuvre pour développer des outils et des formations à destination des équipes de terrain.

Cette année, son action a permis de constituer :

- un protocole de traitement des situations de harcèlement spécifique 1er et 2nd degré ;
- des outils permettant le repérage, l'identification et la prévention des situations de harcèlement au sein des établissements ;
- un padlet mettant à disposition des ressources pédagogiques à destination des établissements scolaires ;
- une intervention de la conseillère technique départementale (CTD) auprès des CPE de deux ZAP.

Cette équipe développe un réseau de référents dans chaque établissement visant à harmoniser les pratiques du département, améliorer les échanges sur les situations, susciter un engagement des équipes dans la transversalité et la pluridisciplinarité et mutualiser les ressources produites par l'équipe départementale et les élèves engagés dans les établissements.

À ce titre, des élèves de 3ème du collège Gaston-Carrère de Casseneuil ont porté un projet de réalisation d'une vidéo traitant de l'homophobie et du cyberharcèlement.

Cette vidéo a reçu le prix académique cyber harcèlement dans le cadre du concours national Non au harcèlement pour l'édition 2019-2020.

Comme suite à une intervention dans ce collège au titre d'une sensibilisation à cette question, les élèves ont souhaité être acteurs de la prévention du harcèlement et ont inscrit leur démarche dans cette action éducative – en s'appropriant cette thématique, en élaborant leur message et au final, en créant cet outil destiné à leurs pairs – soutenus dans cette démarche par la CPE du collège.

Il est à souligner également que les référents départementaux travaillent en étroite collaboration avec les partenaires locaux développant des actions de prévention du harcèlement, en particulier, le CDAD47, la MAE, Info droits, la cellule de prévention de la gendarmerie.

Ce travail permet de valoriser des actions, d'être plus efficaces dans les interventions auprès des élèves et des familles et de réaliser des actions pluri institutionnelles.

Dans le cadre de ce partenariat, le Conseil départemental du Lot-et-Garonne, également très mobilisé sur la question du harcèlement scolaire, soutient des projets de grande qualité portés et réalisés par les élèves, avec l'objectif de sensibiliser leurs pairs.

Toutes ces ressources, ce partenariat local, la synergie collective autour de la prévention du harcèlement permettent une réelle prise en compte de cette question fondamentale au sein des établissements du Lot-et-Garonne.

Alejandra Cartereau-Gomez, Laurence Prabonneau
Référentes académiques 47 - lutte contre le harcèlement



Affiches des collèges Damira-Asperti de Penne d'Agenais en Lot-et-Garonne (à gauche) et George-Sand à Roquefort dans les Landes (à droite)

Landes

Formations à la Méthode de la Préoccupation Partagée

Dans les Landes, en ce début d'année 2020, l'accent a été mis sur la formation des équipes afin de les outiller face aux situations de harcèlement rencontrées dans les divers établissements.

Les missions départementale et académique Climat scolaire se sont associées pour déployer deux temps de formation 2020 à la Méthode de la Préoccupation Partagée.

Au mois de janvier 2020, une équipe pluri-catégorielle de personnels de la Cité scolaire Gaston Crampe d'Aire-sur-Adour (Cheffes d'établissement, enseignants, infirmière scolaire, CPE, psychologue de l'éducation nationale) ont pu découvrir cette méthode élaborée par Anatol Pikas¹, s'exercer lors de jeux de mises en situation, et envisager la création d'une équipe d'intervention dédiée au traitement des situations de harcèlement dans l'établissement.

Au mois de février, une formation similaire a été proposée aux inspecteurs de l'éducation nationale ainsi qu'à leurs conseillers pédagogiques. Les principes de la Méthode de la Préoccupation partagée pourront ainsi être présentés progressivement aux directeurs d'école et aux professeurs des écoles.

Luce Huhaâ, Francis Weber
Référents académiques 40 - lutte contre le harcèlement

¹ Anatol Pikas est professeur honoraire en psychologie de l'éducation. Il est connu pour ses travaux de résolution pacifique des conflits.

Pyrénées-Atlantiques

Un pilotage au service de l'action des établissements

Sous l'impulsion des référentes, le groupe de pilotage départemental a apporté une nouvelle dynamique à l'ensemble des volets de la lutte contre le harcèlement. Les nombreux partenariats améliorent l'identification des ressources associatives, très actives sur ce sujet (service prévention jeunesse PAU, Direction diocésaine de l'enseignement catholique, Association d'aide aux victimes, Mutuelle d'Assurance de l'Education, Conseil Départemental d'Accès au Droit...). Le point fort de cette année réside dans les actions de sensibilisation et de formation. Trois domaines ont été plus particulièrement investis :

- temps d'accompagnement, à visée formatrice, d'une équipe dans la gestion de situation de harcèlement (réflexion partagée et co-construction de pistes d'actions) ; une intervention sur site en école et une en collège ;
- une communication renforcée autour des dix nouvelles mesures ministérielles auprès de tous les chefs d'établissements du second degré lors de la réunion départementale du 23 janvier 2020 organisée par le DASEN ;
- la conception et l'animation de formations auprès des directeurs nouvellement nommés, mais aussi dans le cadre d'une animation pédagogique pour les enseignants du premier degré (6h le 11 mars 2020).

Enfin le bilan d'une année ne se conclut pas sans projection sur celle à venir ! Trois objectifs guideront notre action :

- généraliser les plans de prévention en accompagnant les établissements dans la mise en œuvre.
- organiser le réseau départemental d'intervention en cas de situation de harcèlement complexe avec l'idée de constituer une équipe inter catégorielle par ZAP.
- expérimenter sur un territoire inter degré école-collège, dans le cadre du CESC départemental, un projet partenarial d'actions (ARS, CAF...) « pour un climat scolaire serein et sécurisant ».

Programme vaste mais passionnant !

Danièle Malbet, Corinne Mendiboure
Référentes académiques 64 - lutte contre le harcèlement



Affiches du collège d'Aspe de Bedous dans les Pyrénées-Atlantiques

Gironde

Harcèlement au collège, agissons !

Bienvenue au Collège des Eyquems, Mérignac, 750 élèves.

Un collège urbain comme il en existe plusieurs sur la métropole bordelaise. 8 classes de sixième, de quoi impressionner nos néo-collégiens.

Depuis plusieurs années, la prévention du harcèlement est une préoccupation majeure, des équipes. En effet, les relations entre élèves se dégradent, les insultes et les moqueries se multiplient, la violence verbale et physique est apparue dans un collège jusque-là plutôt épargné. Nous savons tous que le harcèlement à l'école est la source d'un profond mal-être, malheureusement mis en lumière ces dernières années par des situations dramatiques : échec scolaire, déscolarisation, tentatives de suicide...

Non, ce n'est pas normal d'avoir à subir cette souffrance en venant au collège. Le collège doit être un lieu sûr, les relations entre pairs et avec les adultes doivent être apaisées, afin d'en faire un lieu d'enseignement et de socialisation bienveillant.

Pour atteindre cet objectif, toute l'équipe éducative s'est mobilisée. En tant qu'assistante sociale scolaire, la prévention et la lutte contre le harcèlement font pleinement partie de mes missions. Arrivant dans l'établissement cette année, je suis intervenue en binôme avec Madame Morand, infirmière scolaire, dans chaque classe de 6^e au cours du premier trimestre. Pendant une heure, nous avons sensibilisé les élèves à cette problématique. Nous nous sommes appuyées sur le protocole départemental ainsi que sur la diffusion de petits films ouvrant la voie à un temps d'échanges. Harceleur, victime, témoin, chaque posture a été identifiée et décryptée. Qu'est-ce que le harcèlement ? Comment le repérer ? Quelles sont les conséquences ? Et surtout, que faire face à ces situations ? Qui solliciter ?

Autant de questions auxquelles nous avons tenté tous ensemble, d'apporter des réponses en mutualisant nos connaissances et nos expériences.

Au-delà des informations que nous leur avons apportées et des précisions sur le cadre légal, ces échanges furent riches. Bien souvent, les élèves ont fait part de leur profond mal-être face à des situations en école primaire, qu'ils ont pu identifier comme étant du harcèlement. Leur parole s'est libérée, ils ont pu mettre des mots sur leur vécu. Leur souffrance a ainsi été prise en compte et accompagnée par la suite lors d'entretiens individuels.

Au total, 191 élèves ont bénéficié de cette intervention et ont manifesté des retours positifs tout au long de l'année.

Cela m'a permis d'être repérée par les élèves et d'être identifiée comme étant une personne ressource dans la lutte contre le harcèlement, mais également comme interlocuteur privilégié pour d'autres problématiques. Par la suite, une vingtaine d'élèves m'ont sollicité à titre



Affiches des collèges Pierre-de-Belleyme de Pauillac (à gauche) et Jean-Zay de Cenon (à droite) en Gironde

individuel. L'accompagnement de ces élèves, mené en concertation avec les familles, a permis de mettre en place des étayages adaptés à leur problématique et ainsi prévenir une dégradation de leur comportement ou de leur état psychique.

La conjugaison de cette action collective menée dans les premiers mois de l'entrée au collège - moment sensible de la scolarité - et de la prise en charge des situations individuelles qui en ont découlé, a permis un repérage précoce des situations. Cela a facilité leur traitement et évité qu'elles ne s'enkystent et se dégradent. Les élèves ont ainsi pu poursuivre leur scolarité avec un mieux-être nécessaire pour rentrer dans les apprentissages.

Face au nombre de situations de harcèlement à l'école primaire évoquées par les élèves, l'intérêt du repérage et du traitement de cette problématique en amont apparaît essentiel.

Au vu du bénéfice ressenti par les élèves et les équipes, cette action sera reconduite dans les années à venir, voire enrichie : pourquoi ne pas imaginer des ateliers théâtre ? Des jeux de rôles ? Aborder cette problématique dans le cadre du Conseil Ecole-Collège ?

Les pistes sont nombreuses... Le harcèlement c'est l'affaire de tous, parlons-en !

Elodie Hourcade

Assistante Sociale 33 - Service Social en faveur des élèves



Coup de cœur académique attribué au collège Aliénor-d'Aquitaine de Brantôme-en-Périgord en Dordogne (vidéo)

Lumière sur...

Le Prix coup de cœur académique !

Intraitable face au harcèlement

Au collège Aliénor-d'Aquitaine de Brantôme-en-Périgord, petit collège rural de 300 élèves, tout le monde s'accorde à dire que le climat scolaire est plutôt serein. Mais comme partout, les petites brimades ou vexations du quotidien peuvent générer des souffrances chez nos élèves, si nous n'y prenons pas garde. Françoise Ratineaud, CPE de ce collège de Dordogne, a su créer une synergie positive dans ce domaine si sensible. Quatorze collégiens de 5^e ont immédiatement accepté de s'intéresser au thème du harcèlement en milieu scolaire et ont baptisé leur projet « Intraitables face au harcèlement ! » C'était déjà un bon début !

Les acteurs de ce projet ont tout de suite senti que les protagonistes sont toujours nombreux : tout un chacun, les témoins, les harceleurs et bien sûr les victimes. Ils ont également réalisé que chaque protagoniste a un rôle, et qu'il faut sortir du registre « méchants-gentils » pour agir efficacement.

Alors il a fallu se former. Avec l'aide de sa collègue Psy-ÉN, la CPE a fait le choix de retenir l'outil unanimement reconnu qu'est le « débat argumenté mouvant en trois points ». Le support final le plus judicieux a été un clip tourné sous la direction d'un cinéaste professionnel.

À l'issue du débat d'idées, la réflexion s'est structurée et des objectifs sont apparus pour chacun des acteurs :

- pour les témoins (potentiellement tout collégien) : nécessité d'apprendre à repérer une situation de harcèlement, l'observer puis se positionner ; ensuite, prendre du recul pour l'analyser, ce qui permet de ne pas dramatiser, sans toutefois banaliser. Une fois qu'il a été décidé sur quoi il est indispensable d'agir, alors on agit !
- pour les élèves harcelés : savoir comment réfléchir, avec de l'aide, à ce qui rend vulnérable, à exprimer clairement l'insupportable le plus rapidement possible. De cette manière, les harceleurs n'ont pas le temps de devenir populaires !
- Pour les médiateurs (certains d'entre eux étant des « anciens harcelés ») : se former, accompagnés par la CPE ; être associés aux régulations, médiations et recadrages qu'elle conduit ; prendre progressivement le relais des adultes.

Selon ces jeunes très investis, la lutte contre le harcèlement n'est pas si difficile... Il suffit d'ouvrir les yeux et d'avoir du courage !

Lien vers la [vidéo du Coup de Cœur académique](#).

Philippe Vulliet
Principal du collège Aliénor-d'Aquitaine